

6. LES DROITS DE L'HOMME ET LA DEMOCRATIE DANS LA REGION DE KARA (TOGO)

6.1. NOTE PRÉLIMINAIRE

La partie la plus délicate du questionnaire qui a été passé à la population de la région de Kara c'est celle qui concerne les droits de l'homme et la perception de la démocratie.

La raison est très facile à comprendre. Les résultats de l'enquête ne sont pas les résultats d'un rapport. Dans un rapport il y a des données objectives tandis que dans une enquête la population répond selon sa propre perception de la réalité. Dans une enquête, que ce soit au Togo ou dans n'importe quel autre pays du monde, on obtient une radiographie de ce que la personne qui répond perçoit, ce qu'elle pense, comment elle valorise les problèmes ou les institutions sur lesquelles elle est interrogée.

Celle-ci est la partie du questionnaire la plus complexe parce qu'une chose est de demander à quelqu'un si, il a de l'eau chez lui, ou combien d'enfants il a, ou si la mère a allaité ses enfants, ou bien si, il écoute la télé ou la radio, ou qu'est ce qu'il mange normalement et une autre chose tout à fait différente est de demander à cette personne si elle se méfie de la police, si elle croit qu'il y a une vraie démocratie au Togo, si elle croit qu'il y a corruption des tribunaux, si la femme peut être frappée à la maison, etc.

Quand on pose à quelqu'un des questions si délicates comme les droits de l'homme et la démocratie, il y a un risque que les gens ne répondent pas ou même qu'ils mentent. Il peut y avoir des réponses évasives, ici et partout concernant ce genre de questions, mais surtout dans des pays qui viennent de sortir d'une dictature. La même situation existait en Espagne aux années 80, au début de la démocratie. Les gens avaient peur de répondre à ces questions sensibles.

Et pourtant, notre enquête nous montre des données très intéressantes sur les désirs et les aspirations des habitants de la région de Kara en matière des droits de l'homme, leur confiance au futur, leur conviction que les choses sont en train de changer graduellement et que la démocratie est en train de s'établir et va se consolider.

Le Togo a adhéré à la plupart des traités internationaux des droits de l'homme¹⁰. Il s'est donné une Constitution qui garantit les droits fondamentaux. Le Togo a maintenant un Ministère pour la Consolidation Démocratique et les Droits de l'Homme. Le Togo a aussi créé la

¹⁰ Même si la plus grande partie a été ratifiée il y a quelques années, le Togo est un État ayant ratifié divers traités internationaux des Droits Humains, comme le Pacte International des Droits Civils et Politiques et son premier Protocole additionnel; le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels; la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale; la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre la Femme; la Convention des Droits de l'Enfant et les Protocoles additionnels relatifs à l'emploi des enfants pour les conflits et la vente, la pornographie et la prostitution infantile. Le Togo est l'État signataire de la Convention contre la Torture et d'autres Traitements Inhumains, Cruels ou dégradants, de la Convention sur la Protection des Droits des Travailleurs Émigrants et leurs familles et de la Convention sur les Droits des personnes handicapées et son protocole additionnel. D'un autre côté, du point de vue régional, le Togo a ratifié la Charte Africaine des Droits Humains et des Villages en 1998, ainsi que son Protocole Additionnel pour l'établissement de la Cour Africaine des Droits Humains et des villages. De même, le Togo fait partie de la Charte Africaine des Droits et le bien-être de L'Enfant et il a signé le Protocole Additionnel de la Charte Africaine des Droits Humains et des Villages sur la femme. En même temps, le Togo participe depuis l'année 1999, à des conférences sur les Droits Humains, comme la Première Conférence Ministérielle de L'Organisation pour l'Unité Africaine (OUA) sur les Droits Humains en Afrique (12-16 avril 1999), dont la Déclaration finale recommande instamment, dans l'article 19, à que les États africains prennent des mesures appropriées pour mettre en application la Déclaration des Nations Unies sur la Protection des Défenseurs des Droits Humains, approuvée par la Commission des Droits Humains de l' ONU à la 54^{ième} séance. Un an après, le Togo, comme État membre de l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) s'est responsabilisé du Compromis de la Déclaration de Bamako (2000), dont l'article 4 (D) (23) priait instamment la communauté francophone d'établir, de généraliser et de renforcer la promotion des Droits Humains, ainsi que de soutenir le travail des défenseurs de ces Droits, d'une forme très similaire à l'article 31 de la Déclaration de Saint Boniface (2006) de la OIF.

Commission de la Vérité et la Réconciliation à fin de clarifier quelques épisodes de l'histoire la plus récente du pays, et il a aboli la peine capitale¹¹.

Les résultats de l'enquête nous montrent que les gens sont sensibles à tous ces changements et ils sont optimistes. Mais les résultats nous montrent aussi qu'il y a encore beaucoup à faire au Togo afin de consolider une vraie démocratie où la population connaît ses droits, participe librement à la vie démocratique où les standards internationaux des droits et des libertés publiques sont normalement appliqués..

6.2. LA CULTURE DÉMOCRATIQUE : CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE

Du point de vue de l'articulation d'une société civile active et participative qui favorise la promotion et la diffusion des droits et des libertés, il faut dire que la région de Kara ne présente pas une société civile organisée et forte. Les réponses de l'enquête nous montrent que la société civile de Kara n'est pas très vertébrée.

¹¹ Le 23 juin de l'an 2009 le Togo a décidé d'abolir la peine de mort avec le vote unanime de l'Assemblée nationale, en devenant le pays africain numéro 15 à faire disparaître cette peine à tout type de délit ou crime.

TABEAU 6.1 : Vous appartenez à une association ?

	61) Vous appartenez à une association ?							
	KOZAH	ASSO LI	BASSA R	BINA H	DAN KPE N	DOUFE LGOU	KERA N	TOTAL
RELIGIEUSE	4,3%	10,0%	3,5%	3,8%	5,1%	1,9%	3,1%	4,2%
DU QUARTIER	6,3%	8,9%	12,9%	1,9%	9,5%	3,2%	11,0%	8,2%
POLITIQUE	3,9%	2,2%	2,0%	0,0%	2,9%	5,1%	0,8%	2,8%
DE SPORT	1,0%	2,2%	1,0%	1,9%	4,4%	3,2%	0,8%	2,0%
VENTE AGRICOLEES	22,2%	8,9%	12,9%	17,0%	13,1%	10,9%	19,7%	15,3%
FEMMES MALTRAITÉES	1,0%	0,0%	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%
ÉDUCATION DE LA FEMME	0,5%	0,0%	1,5%	0,0%	3,6%	0,6%	3,1%	1,4%
FEMMES QUI TRAVAILLENT	3,4%	2,2%	3,0%	1,9%	6,6%	5,1%	4,7%	4,0%
AUCUNE	57,5%	65,6%	60,7%	73,6%	54,7%	69,9%	56,7%	61,3%

Source : Elaboration propre

61,3% des personnes interviewées déclarent qu'elles n'appartiennent à aucune association. Dans la préfecture de Binah, le chiffre est encore plus élevé, 73,6%. À Assoli et Doufelgou le taux est aussi plus élevé que la moyenne.

Il y a une interprétation facile et immédiate du résultat : c'est peut être à cause des restrictions qu'il y avait pendant le régime dictatorial au droit d'association, de libre expression, d'opinion et de manifestation.

Uniquement 2,8% des interviewés disent appartenir à une association de type politique. À Kéran, le taux d'appartenance à des associations ou parties politiques n'atteint même pas 1%. Et le type d'association le plus fréquenté partout ce sont les coopératives agricoles ou commerciales.

Il semble que c'est à la capitale plutôt qu'à Kara où la population se mobilise et participe dans des associations d'une façon plus active. À Lomé, les gens sont plus engagés et plus participatifs parce que c'est là où se concentrent les institutions, le pouvoir politique et le pouvoir économique du pays.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'associations à Kara, il y a des ONG, par exemple, mais ce sont surtout des ONG étrangères.

En rapport avec l'absence de tissu associatif, si nous regardons maintenant les réponses de l'enquête concernant le niveau de culture démocratique des habitants de la région de Kara, il faut dire que 57,7% des interviewés ne connaissent pas leurs droits, c'est-à-dire, la majorité .

TABLEAU 6.2 : Connaissez-vous les droits que la Constitution et les lois vous accordent?

72) Connaissez-vous les droits que la Constitution et les lois vous accordent?								
	KOZ AH	ASS OLI	BASS AR	BINA H	DANKP EN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
Oui	59,3%	34,7 %	42,4%	36,8%	18,4%	16,6%	21,5 %	35,3 %
Non	35,8%	59,4 %	48,4%	48,5%	76,3%	75,1%	73,8 %	57,7 %
Incertain	4,9%	5,9%	9,2%	14,7%	5,3%	8,3%	4,6%	7,0%

Source : Élaboration propre

Cela est aussi normal. Quand l'Espagne est sortie de la dictature en 1978, la plupart de la population ne connaissait pas ses droits. Quand on sort d'une culture de sujet sans droits vers une culture de citoyen avec des droits, il y a un temps où les ressortissants du pays ne sont pas encore conscients qu'ils jouissent des droits, qu'ils peuvent exiger une attitude et une action correcte et appropriée des autorités.

35,3% des habitants de Kara disent qu'ils connaissent leurs droits. Mais il faut dire qu'il y a des grandes différences dans la réponse par Préfectures. C'est à Kozah où ils sont plus informés sur leurs droits (59,3%) tandis qu'à Doufelgou, c'est où ils sont le moins informés (uniquement 16,6% des interviewés).

Et quand on demande qui les a informé de leurs droits, c'est surtout à l'école (47,9%), après ce sont les autorités locales traditionnelles (20%), suivi de la famille (19,8%). C'est assez étonnant que la source d'information sur leurs droits ne soit ni les ONG togolaises (2,1%) ni les ONG étrangères (1,2%).

Le fait que ce soit à l'école ou la plupart des gens se renseignent sur leurs droits est positif, parce que l'école est une institution où probablement ils vont apprendre leurs droits d'une façon objective, claire

et complète. Mais ce n'est pas aussi bien qu'il y ait seulement 35,3% de la population de Kara qui déclare qu'ils connaissent leurs droits.

Par Préfectures, il y a une curiosité : Assoli est la seule Préfecture où l'école n'est pas la première institution à donner de l'information sur les droits des citoyens, mais la famille (48,6% contre 18,9%). La raison peut être parce que le réseau éducatif de cette Préfecture n'est pas assez large et qu'il y a des problèmes de mauvais fonctionnement des écoles.

Par ricochet ce résultat, dans le Tableau 6.3 on a insisté sur les sujet sur lesquels l'interviewé obtient- le plus d'information, et dans toutes les préfectures, la réponse «sur des droits et des libertés », n'a qu'un taux de réussite imperceptible (2,3% en total, soit 6,9% à Kozah, 8,7% à Assoli, 1,3% à Bassar et 0% à Kéran, Binah et Dankpen, pour citer quelques exemples).

TABLEAU 6.3 : Sur quels sujets obtient-on la majorité de l'information ?

	97) Sur quels sujets obtient-on la majorité de l'information ?									
	KOZAH	ASSOLI	BASSAR	BINAH	DANKPEN	DOUFELGOU	KERAN	TOTAL		
Agriculture	58,6%	17,4%	74,7%	73,7%	60,0%	29,3%	59,3%	64,9%		
Droits et libertés civiles.	6,9%	8,7%	1,3%	,0%	,0%	7,3%	0,0%	2,3%		
Économie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Éducation	13,8%	13,0%	13,3%	31,6%	7,5%	24,4%	7,4%	11,4%		
L'environnement	3,4%	13,0%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%		
Femme	10,3%	21,7%	2,7%	10,5%	,0%	12,2%	1,9%	4,9%		
Informatif	1,7%	8,7%	1,3%	10,5%	27,5%	19,5%	20,4%	12,0%		
D'éducation sexuelle	1,7%	,0%	1,3%	0,0%	5,0%	9,8%	1,9%	1,4%		
Musique, sports	1,7%	8,7%	6,7%	10,5%	0,0%	12,2%	7,4%	4,3%		
Nutrition, hygiène, santé	6,9%	,0%	4,0%	15,8%	5,0%	2,4%	3,7%	4,3%		
En comparaison avec les enfants	3,4%	4,3%	5,3%	10,5%	5,0%	2,4%	0,0%	3,4%		
Religieuse	3,4%	13,0%	1,3%	,0%	12,5%	14,6%	11,1%	4,9%		
Politique	13,8%	,0%	8,0%	,0%	,0%	12,2%	7,4%	5,4%		
On ne sait pas / sans réponse	8,6%	17,4%	8,0%	,0%	2,5%	14,6%	5,6%	6,9%		

Source : Élaboration propre

Malgré le manque d'information de la population de Kara sur les droits et libertés dont ils jouissent, le processus de transition politique a généré une attitude enthousiaste aux changements politiques. 75,3% ont confiance au futur du pays. C'est vraiment beaucoup. Seulement le 8,9% ne croient pas que le futur sera mieux. Mais il faut aussi dire que le 15,9%, ne savent que répondre, c'est un très haut taux d'indécis.

Et la Préfecture la plus optimiste c'est Kozah. La plus pessimiste est Doufelgou, avec 14,4% des personnes qui se déclarent pessimistes et 56% qui se déclarent optimistes.

TABLEAU 6.4 : Etes-vous optimiste sur le futur du pays?

65) Etes-vous optimiste sur le futur du pays?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
NON	85,9 %	78,8 %	74,4 %	78,3 %	81,7%	56,3%	67,3 %	75,3 %
OUI	3,6%	5,1%	12,1 %	8,7 %	8,7%	14,4%	10,9 %	8,9%
INCERTA IN	10,4 %	16,2 %	13,6 %	13,0 %	9,5%	29,4%	21,8 %	15,9 %

Source : Élaboration propre

De fait, 57,9% considèrent qu'il y a maintenant plus de libertés et de droits que pendant la dictature et uniquement 11% croient qu'il n'y a pas de différence.

En ce qui concerne la confiance de la population au futur démocratique du pays, la plupart de la population de Kara est optimiste parce que, pour eux, il y a maintenant plus de droits et de libertés (57,9%). Mais c'est aussi vrai que si l'on met ensemble ceux qui répondent « non » (11,7%), ceux qui répondent « incertain » et ceux qui ne répondent pas (15,6%), on peut conclure que plus de 40% de la population interviewé n'est pas sûr que la démocratie va se consolider et le futur va être meilleur.

TABLEAU 6.5 : Êtes-vous optimistes sur le futur de la Démocratie au Togo? Choisissez la réponse qui s'adapte mieux à vos préférences :

		66) Êtes-vous optimistes sur le futur de la Démocratie au Togo? Choisissez la réponse qui s'adapte mieux à vos préférences :									
		KO	AS	BAS	BINAH	DAN	DOU	KE	TOTAL		
	ZAH		SOLI	SAR		KPEN	FELGOU	RAN			
oui. Maintenant il y a plus de libertés et de droits. Le Togo est maintenant une vraie démocratie.	82,5%	34,3%	58,2%	75,4%	47,9%	36,6%	50,5%	57,9%			
NON. Au fait, tout est pareil et ceux qui ont le pouvoir sont toujours les mêmes.	6,0%	8,1%	17,3%	11,6%	19,0%	10,5%	11,3%	11,7%			
INCERTAIN.											
Nous apprécions les changements positifs parce que maintenant nous choisissons le gouvernement, mais le Togo n'est pas une démocratie.	5,2%	32,3%	14,8%	8,7%	21,5%	26,1%	8,2%	15,6%			
On ne sait pas / sans réponse.	6,3%	25,3%	9,7%	4,3%	11,6%	26,8%	29,9%	14,9%			

Source : Élaboration propre

De toute façon, même si l'on a constaté auparavant qu'une grande majorité des gens de Kara disent ignorer leurs droits, une grande majorité perçoit qu'elle possède maintenant plus de libertés. C'est à dire, les ressortissants ne sont pas renseignés sur leurs droits mais ils voient dans leur vie quotidienne que quelque chose a changé, qu'ils peuvent faire des choses qu'ils n'osaient pas faire pendant la dictature.

Il y a une question qui est très liée à celle sur de l'optimisme sur le futur du pays. C'est la question où l'on demande aux habitants de Kara s'ils voient avec confiance le futur de leur propre famille. Et ici, le niveau d'enthousiasme s'accroît. 82,4% des interviewés sont optimiste sur le futur de leur famille.

C'est dire qu'ils ne sont pas seulement optimistes à l'échelle de la communauté nationale, du pays, mais plus aussi à l'échelle familiale, à la communauté domestique.

TABLEAU 6.6 : Êtes-vous optimiste sur le futur?

68) Êtes-vous optimiste sur le futur?								
	KOZ AH	ASS OLI	BASS AR	BIN AH	DANK PEN	DOUFEL GOU	KER AN	TOT AL
Oui	94,3 %	89,9 %	76,8%	85,7 %	90,1%	60,8%	77,7 %	82,4 %
Non	,4%	2,0%	12,8%	2,9%	,8%	6,5%	7,4%	5,0%
Incertai n	5,3%	8,1%	10,3%	11,4 %	9,1%	32,7%	14,9 %	12,7 %

Source : Elaboration propre

C'est un aspect positif parce que cela signifie qu'ils perçoivent une ambiance et des conditions qui ne font que s'améliorer. Donc, ils pensent que leurs familles vont avoir les choses plus facilement qu'auparavant, qu'elles vont réussir, qu'elles pourront se débrouiller.

Une autre question très liée à celle du niveau de confiance au futur, c'est la question sur la Commission de la Vérité justice et la Réconciliation. Le questionnaire demande aux habitants de Kara s'ils sont optimistes ou non à propos des travaux de cette Commission, s'ils pensent que la Commission réparera les victimes de la violence politique ou bien

ils croient que la Commission va laisser les abus impunis. 45% sont optimistes tandis que 7,6% pensent que les abus vont rester impunis. Il faut ajouter que 35,7% des interviewés ne répondent pas.

TABLEAU 6.7 : Êtes-vous optimistes sur le futur travail de la Commission Vérité justice et Réconciliation au Togo?

67) Êtes-vous optimistes sur le futur travail de la Commission Vérité justice et Réconciliation au Togo?								
	KOZ AH	ASS OLI	BA SSA R	BI NA H	DAN KPE N	DOUF ELGO U	KE RA N	TO TA L
Oui. Nous apprécions les changements positifs parce que maintenant nous choisissons le gouvernement et nous croyons que la Commission s'engage à réparer	72,5 %	31,3 %	26,7 %	50,7 %	31,5 %	33,1%	58,3 %	45,0 %
Non La Commission ne va rien changer et les abus ne sont pas punis	1,6%	5,1 %	12,4 %	8,7 %	6,5%	9,4%	13,6 %	7,6 %
Incertain. La Commission examinera quelques abus, mais nous ne savons pas si les victimes obtiennent une indemnisation juste	6,0%	9,1 %	14,4 %	5,8 %	13,7 %	20,6%	9,7 %	11,6 %
On ne sait pas / sans réponse	19,9 %	54,5 %	46,5 %	34,8 %	48,4 %	36,9%	18,4 %	35,7 %

Source : Élaboration propre

On pourrait penser que ceux qui ne répondent pas ont peur des représailles et c'est pour cela qu'ils ne se prononcent pas. Mais nous croyons que c'est plutôt parce qu'ils ne connaissent pas les travaux de la Commission. L'évidence nous est montrée dans une autre question de l'enquête dans laquelle nous demandons de quels sujets parle-t-on en famille. Et 61,3% admettent ne jamais parler de la Commission Vérité Justice et Réconciliation au foyer. Cela veut dire qu'ils ne connaissent pas la Commission ou bien qu'ils ne s'intéressent pas du tout sur les investigations autour des violations des droits de l'homme commises pendant la dictature.

TABLEAU 6.8 : Parlez-vous avec votre famille du travail de la commission vérité justice et réconciliation?

69.15) PARLEZ-VOUS AVEC VOTRE FAMILLE DU TRAVAIL DE LA COMMISSION VÉRITÉ JUSTICE ET RÉCONCILIATION ?								
	KOZ AH	ASS OLI	BASS AR	BIN AH	DANKP EN	DOUF ELGO U	KER AN	TOT AL
BEAUCOUP	12,0 %	5,3%	8,8%	,0%	7,5%	6,1%	14,3 %	9,1%
PEU	26,4 %	26,3 %	28,4 %	18,8 %	38,7%	26,3%	34,3 %	29,6 %
RIEN	61,6 %	68,4 %	62,7 %	81,3 %	53,8%	67,7%	51,4 %	61,3 %

Source : Élaboration propre

Les résultats de la question qu'on vient d'évoquer, c'est-à-dire, « de quoi parlez-vous en famille? », sont bien intéressants. 60,7% ne parlent jamais de politique avec leur famille. 27% parlent peu de cela.

TABEAU 6.9 : Parlez-vous avec votre famille sur des sujets de politiques?

69.14) PARLEZ-VOUS AVEC VOTRE FAMILLE DES SUJETS POLITIQUES?								
	KOZA H	ASS OLI	BASS AR	BINA H	DANK PEN	DOUF ELGO U	KER AN	TOT AL
BEAUCOU P	20,8%	15,4 %	10,3 %	5,6%	7,0%	3,0%	15,4 %	11,7 %
PEU	20,0%	35,9 %	27,8 %	30,6%	32,6%	30,7%	25,0 %	27,6 %
RIEN	59,2%	48,7 %	61,9 %	63,9%	60,5%	66,3%	59,6 %	60,7 %

Source : Élaboration propre

Et quand on demande dans l'enquête si l'interviewé parle des élections chez lui en famille, on voit que 40% n'ont jamais parlé de ce sujet avec les plus proches. Et 42,6% en ont parlé mais très peu. Uniquement 17,5% des interviewés se déclarent très intéressé parce qu'ils en parlent d'habitude¹².

¹² Ce manque d'intérêt politique que nous montre l'enquête se voit renforcé par les données officielles sur le niveau de participation aux élections présidentielles de 2010. Le taux de participation a été bas, et cela nous confirme que la population ne se sent pas engagée par la vie politique. Le niveau d'abstention aux élections a été assez haut (35%).

TABLEAU 6.10 : Parlez-vous avec votre famille des élections?

69.10) PARLEZ-VOUS AVEC VOTRE FAMILLE DES ÉLECTIONS?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
BEAUCOUP	17,5 %	11,4 %	23,0 %	26,8 %	22,3%	,9%	23,6 %	17,5 %
PEU	32,5 %	52,3 %	44,0 %	31,7 %	42,6%	43,9%	51,9 %	42,6 %
RIEN	50,0 %	36,4 %	33,0 %	41,5 %	35,1%	55,1%	24,5 %	40,0 %

Source : Élaboration propre

Par contre, ils parlent souvent de l'éducation des enfants (68,7%), des conditions de l'habitation et de logement (61,9%), de l'accès à l'eau et à la nourriture (58,2) et aussi beaucoup de l'économie familiale (54,2%). Presque la moitié d'entre eux, 48%, parlent d'habitude de la délinquance.

TABLEAU 6.11 : Parlez-vous avec votre famille de l'éducation des enfants?

69.8) PARLEZ-VOUS AVEC VOTRE FAMILLE DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
BEAUCOU P	81,2 %	50,0 %	67,9 %	66,7 %	75,0%	49,1%	78,1 %	68,7 %
PEU	13,8 %	41,3 %	23,6 %	16,7 %	21,7%	44,0%	18,1 %	24,9 %
RIEN	5,1%	8,7%	8,5%	16,7 %	3,3%	6,9%	3,8%	6,4 %

Source : Élaboration propre

TABLEAU 6.12 : Parlez-vous avec votre famille des conditions du logement?

69.5) PARLEZ-VOUS AVEC VOTRE FAMILLE DES CONDITIONS DU LOGEMENT?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
BEAUCOU P	71,6 %	41,9 %	53,8 %	65,9 %	71,1%	51,9%	64,8 %	61,9 %
PEU	21,9 %	44,2 %	33,0 %	26,8 %	24,4%	37,0%	30,6 %	29,8 %
RIEN	6,5%	14,0 %	13,2 %	7,3 %	4,4%	11,1%	4,6%	8,3 %

Source : Élaboration propre

TABLEAU 6.13 : Parlez-vous avec votre famille de l'accès à l'eau et aux aliments?

69.9) PARLEZ-VOUS AVEC VOTRE FAMILLE DE L'ACCÈS À L'EAU ET AUX ALIMENTS?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
BEAUCOU P	79,0 %	51,2 %	51,5 %	72,5 %	51,1%	34,6%	64,8 %	58,2 %
PEU	9,4%	43,9 %	35,6 %	17,5 %	34,8%	43,0%	31,4 %	29,6 %
RIEN	11,6 %	4,9%	12,9 %	10,0 %	14,1%	22,4%	3,8%	12,2 %

Source : Élaboration propre

TABLEAU 6.14 : Parlez-vous avec votre famille des revenus et des dettes?

69.1) PARLEZ-VOUS AVEC VOTRE FAMILLE DES REVENUS ET DES DETTES?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
BEAUCOU P	40,8 %	45,5 %	57,8 %	45,7 %	65,3%	67,5%	52,6 %	54,2 %
PEU	38,8 %	36,4 %	24,1 %	34,8 %	23,5%	24,2%	30,7 %	30,0 %
RIEN	20,4 %	18,2 %	18,1 %	19,6 %	11,2%	8,3%	16,7 %	15,8 %

Source : Élaboration propre

TABLEAU 6.15 : Parlez-vous avec votre famille de la délinquance et du vol?

69.4) PARLEZ-VOUS AVEC VOTRE FAMILLE DE LA DÉLINQUANCE ET DU VOL?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
BEAUCOU P	50,4 %	17,4 %	54,7 %	57,1 %	58,1%	36,3%	53,1 %	48,3 %
PEU	24,8 %	58,7 %	33,0 %	23,8 %	31,2%	43,4%	31,0 %	33,7 %
RIEN	24,8 %	23,9 %	12,3 %	19,0 %	10,8%	20,4%	15,9 %	18,0 %

Source : Élaboration propre

Ces résultats nous montrent que les questions politiques ne sont pas prioritaires pour les togolais. Ils sont plutôt intéressés pour le bien-être immédiat de leur famille (logement, eau, nourriture, éducation, sécurité familiale en face des vols...). C'est surtout de cela qu'ils en parlent avec leurs familles. C'est normal. Avant tout, ils veulent assurer la survie de leurs proches et c'est de cela qu'ils parlent.

Les résultats de cette question sont à la fois cohérents avec ceux de la question 58, dans laquelle on interroge les togolais sur le niveau de satisfaction de leur vie. Pour ceux qui se déclarent insatisfaits avec leur vie, la principale raison d'insatisfaction avancée est le manque de ressources. Et la réponse ne varie pas par sexes, par âge, par religion, par état civil ou par niveau d'éducation. Tous ces variables ne sont pas déterminants. La raison la plus répétée d'insatisfaction pour tous c'est l'absence de moyens de vie.

Les habitants de la région ne s'intéressent pas vraiment à la politique mais à leur survie immédiate. Ce manque d'intérêt politique est aussi une caractéristique des post-dictatures. Tout régime autoritaire provoque une absence de valeurs démocratiques et participatives. Si l'on ajoute à cela le manque de bien-être économique d'un grand nombre de

familles, on peut comprendre que les gens ne s'intéressent qu'au quotidien. Mais cela n'a pas empêché la population d'accueillir avec optimisme la nouvelle transition politique commencée en 2005.

Et pourtant, la question de la culture politique est fondamentale parce que cela nous permet de connaître jusqu'à quel point la population se sent intégrée dans le système, si les interviewés se voient eux-mêmes comme des citoyens actifs, capables d'influencer la politique. Dans un mot : cela nous permet de vérifier s'ils se sentent ou non comme des vrais citoyens.

Mais les résultats nous montrent une société encore dépourvue d'affection pour la sphère publique. On dit souvent qu'à un individu, il ne peut pas lui manquer ce qu'il n'a jamais connu. Cette phrase s'applique aux habitants de Kara car ils ont toujours vécu ou bien sous un régime colonial ou bien sous un régime autoritaire, et ils n'ont pas une tradition de participation à la vie publique, ils n'ont pas une conscience de l'importance de la culture politique, d'une politique démocratique active et participative.

Ils savent que les choses vont mieux, ils éprouvent ce qu'est la liberté, ils sont optimistes sur le futur du pays et de leurs familles, mais ils ne sont pas vraiment intéressés et impliqués dans la politique.

Nous croyons que ce manque d'intérêt pour la vie politique doit changer dans l'avenir car la participation de la population, est la seule façon de garantir la légitimité du nouveau régime, des institutions publiques et du gouvernement. Il faut donc que le gouvernement fasse un effort pour informer les citoyens de leurs droits, que la population puisse visualiser les voies d'accès à la justice, à l'administration, qu'ils puissent vérifier que les crimes de la dictature ne restent pas impunis, que la Commission Vérité Justice et Réconciliation fasse bien son travail de réparation des dommages subis pour des abus commis, qu'ils voient comment les gouvernants rendent comptes devant la citoyenneté, qu'ils voient aussi comme la liberté d'opinion et de presse est respectée, qu'ils voient comme le gouvernement met en œuvre, stimule et établit des mécanismes de protection et de promotion des droits de l'homme.

Les données nous montrent que la culture politique togolaise n'est pas encore une culture de citoyens mais une culture de ressortissants. Ceux qui ont été interviewés ne sont pas conscients de leur capacité d'influence la classe politique en démocratie. Ils ne posent pas de

demandes à leurs représentants et acceptent les décisions politiques sans les contester¹³.

6.3. LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

L'un des principaux paris pour le Togo dans le domaine des droits de l'homme concerne le manque de culture et de formation de la citoyenneté.

Quand on leur demande s'ils sont informés de leurs droits et leurs libertés, seulement 2,3% répondent positivement. Un faible taux 5,4% reçoit des informations sur des questions politiques. La plupart d'eux reçoivent des informations agricoles.

¹³ ALMOND, G. et VERBA, S. : « Cultura cívica », *Diez textos básicos de ciencia política*, BATLLE, A. (ed.), 1992, Ariel, Barcelona. Cette désaffection politique a été éprouvée par les Espagnols qui sortaient de la dictature de Franco. Il a fallu une « resocialisation politique adulte dans les valeurs démocratiques », selon MORAN, M. L. et BENEDICTO, J.: *La cultura política de los españoles. Un ensayo de reinterpretación*, 1995, CIS, Madrid, 23.

TABLEAU 6.16 : Sur quels sujets obtenons-nous la majorité de l'information?

	97) Sur quels sujets obtenons-nous la majorité de l'information?							
	KOZ AH	ASS OLI	BASS AR	BIN AH	DANK PEN	DOUFEL GOU	KER AN	TOT AL
Agriculture	58,6 %	17,4 %	74,7%	73,7 %	60,0%	29,3%	59,3 %	64,9 %
Droits et libertés civiles	6,9%	8,7%	1,3%	0,0%	0,0%	7,3%	0,0%	2,3%
Économie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Éducation	13,8 %	13,0 %	13,3%	31,6 %	7,5%	24,4%	7,4%	11,4 %
Environnement	3,4%	13,0 %	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%
Femme	10,3 %	21,7 %	2,7%	10,5 %	0,0%	12,2%	1,9%	4,9%
Informatif	1,7%	8,7%	1,3%	10,5 %	27,5%	19,5%	20,4 %	12,0 %
D'éducation sexuelle	1,7%	0,0%	1,3%	0,0%	5,0%	9,8%	1,9%	1,4%
Musical, sports	1,7%	8,7%	6,7%	10,5 %	0,0%	12,2%	7,4%	4,3%
Nutrition, hygiène, santé	6,9%	0,0%	4,0%	15,8 %	5,0%	2,4%	3,7%	4,3%
En comparaison avec les enfants	3,4%	4,3%	5,3%	10,5 %	5,0%	2,4%	0,0%	3,4%
Religieuses	3,4%	13,0 %	1,3%	0,0%	12,5%	14,6%	11,1 %	4,9%
Politique	13,8 %	0,0%	8,0%	0,0%	,0%	12,2%	7,4%	5,4%
On ne sait pas / sans réponse	8,6%	17,4 %	8,0%	0,0%	2,5%	14,6%	5,6%	6,9%

Source : Élaboration propre

Malheureusement, il semble que les interviewés ne veulent pas de toutes façons recevoir plus d'information sur les questions qui touchent les droits de l'homme ou la démocratie, car seulement 1,8% voudrait recevoir plus d'information sur ses droits, 5,5% sur des questions politiques et 6,7% sur des problèmes des femmes tandis que 30,1% répondent qu'ils voudraient recevoir plus d'information sur l'agriculture, pour citer un exemple.

Il y a un autre résultat de l'enquête assez étonnant. C'est celui du Tableau 6.17, « quel type d'autorité écoutez-vous le plus ? »

TABLEAU 6.17 : Quel type d'autorité ou de personnes écoutez-vous le plus?

71) Quel type d'autorité ou de personnes écoutez-vous le plus?								
	KO ZA H	AS SO LI	BAS SAR	BIN AH	DAN KPEN	DOUF ELGO U	KE RA N	TOT AL
Maire	10,2 %	2,9 %	16,5 %	18,2 %	8,6%	5,8%	29,2 %	12,4 %
Partis politiques	5,6 %	8,7 %	5,3%	21,8 %	6,6%	5,3%	3,8 %	6,6%
Professeur	9,2 %	6,7 %	10,7 %	12,7 %	12,5%	13,5%	6,2 %	10,4 %
Personnel sanitaire	10,7 %	13, 5%	16,0 %	3,6 %	9,2%	17,0%	5,4 %	11,6 %
Autorités traditionnelles et habituelles	31,1 %	76, 0%	53,4 %	25,5 %	55,3%	55,6%	62,3 %	51,5 %
Autorités religieuses	17,3 %	51, 9%	19,4 %	20,0 %	16,4%	15,8%	14,6 %	20,7 %
ONG	1,5 %	1,9 %	2,9%	0	1,3%	1,2%	3,8 %	2,1%
Chef de famille	34,7 %	73, 1%	43,7 %	36,4 %	21,1%	35,1%	42,3 %	39,1 %

Source : Élaboration propre

La surprise vient du fait que le pourcentage de gens qui disent écouter les autorités publiques est vraiment bas. Ils donnent plus de crédibilité aux opinions des autorités coutumières, d'abord, et en deuxième lieu, à celles du chef de famille. Dans toutes les Préfectures, on écoute surtout les autorités coutumières suivies du chef de famille, sauf à Kozah et à Binah, où l'on écoute d'abord le chef de famille et après les autorités coutumières. Mais cette inversion de l'ordre n'est pas si remarquable. Le plus remarquable pour nous est que ces deux institutions sont suivies de très loin par les partis politiques, l'enseignant, le personnel de santé, les autorités religieuses ou les ONG, lesquels sont assez peu écoutés.

Ce résultat est cohérent avec celui du Tableau 6.18, dans lequel on leur demande quelle institution ou autorité font-ils confiance quand ils sont en conflit avec la loi. Avec cette question nous voulions connaître à quelle institution ils s'adresseraient en cas de problèmes légaux. Et la réponse pour nous a été tout à fait étonnante aussi, car 42% s'adresseraient à leur propre famille pour aider, tandis que 31,4% tourneraient vers les chefs tribaux. Seulement 13,3% s'adresseraient aux tribunaux et, moins encore, 5,7% iraient à la police.

TABLEAU 6.18 : À qui demandez-vous de l'aide lorsque vous êtes en conflit avec la loi?

	70) À qui demandez-vous de l'aide lorsque vous êtes en conflit avec la loi?							
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
FAMILLE	36,2 %	59,6 %	45,5 %	25,8 %	34,4%	55,2%	38,2 %	42,7 %
SERVICES SOCIAUX	,9%	1,0%	1,4%	4,5 %	1,9%	2,3%	,7%	1,6 %
POLICE	4,5%	,0%	6,1%	12,1 %	7,8%	2,9%	9,0%	5,7 %
TRIBUNAUX	26,3 %	1,0%	7,5%	24,2 %	20,1%	5,2%	7,6%	13,3 %
ONG	,9%	1,0%	,5%	1,5 %	,6%	,6%	2,1%	,9%
CHEFS TRADITIONNAUX	23,7 %	36,5 %	37,1 %	22,7 %	30,5%	29,7%	38,2 %	31,4 %
AUTRES	7,6%	1,0%	1,9%	9,1 %	4,5%	4,1%	4,2%	4,5 %

Source : Élaboration propre

L'ordre naturel et logique dans une société démocratique qui fait confiance à ses institutions s'est renversé ici parce que la population ne perçoit pas que police et les tribunaux sont créés justement pour aider à gérer ses problèmes légaux. Mais à Kara, les habitants se méfient de ces deux institutions. Il y a un grand travail encore à faire au Togo pour que l'activité de l'État de Droit s'installe et se ressente par la population. La population ne voit ni les tribunaux ni la police comme des institutions proches qui doivent aider les citoyens.

Les données avancées ne signifient pas que la population de Kara a peur de la police ou des juges car quand on leur demande « de quoi avez-vous peur? » ils répondent qu'ils ont peur des maladies (38,7%) ou des sorciers (19,2%), mais seulement 2% répondent avoir peur de la police et 1,4% de la justice.

TABLEAU 6.19 : De qui avez-vous peur lorsque vous êtes en conflit avec la loi?

	59) De qui avez-vous peur lorsque vous êtes en conflit avec la loi?							
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
Sorciers	12,1 %	21,6 %	21,2 %	12,2 %	30,9%	12,5%	24,6 %	19,2 %
Police	2,7%	0,0%	0,5%	0,0 %	2,0%	1,4%	,6%	1,3 %
Délinquants	8,6%	5,9%	15,3 %	6,8 %	13,4%	16,7%	3,6%	10,5 %
Armée	3,9%	0,0%	0,9%	2,7 %	0,0%	3,5%	0,0%	1,7 %
Loi	1,9%	0,0%	1,4%	6,8 %	0,7%	0,7%	0,0%	1,3 %
Justice	0,8%	0,0%	2,7%	2,7 %	1,3%	2,1%	0,6%	1,4 %
Politique familiale	3,5%	0,0%	3,2%	1,4 %	1,3%	1,4%	0,0%	1,9 %
Communité	0,8%	1,0%	1,4%	5,4 %	0,7%	2,1%	0,6%	1,3 %
Il n'y a pas de précédents	0,8%	2,0%	0,5%	2,7 %	0,7%	0,0%	4,8%	1,4 %
Guerre	14,0 %	14,7 %	14,4 %	16,2 %	9,4%	6,9%	13,2 %	12,6 %
Maladies	42,0 %	43,1 %	35,1 %	37,8 %	30,9%	38,9%	42,5 %	38,7 %
Autres	8,9%	11,8 %	3,6%	5,4 %	8,7%	13,9%	9,6%	8,6 %

Source : Élaboration propre

Le problème de la population de Kara avec la police et la justice c'est, donc, qu'elle croit que ces deux institutions publiques ne vont pas résoudre leurs problèmes, qu'elle les trouve inefficaces par rapport à d'autres mécanismes de résolution de controverses plus directs comme la famille ou les chefs traditionnels. Le résultat de l'enquête montre que la société de Kara ne voit ni la police ni les juges comme des institutions publiques efficaces.

En tout cas, on comprend la raison pour laquelle un pourcentage si haut de gens s'adresserait aux autorités coutumières (traditionnelles) lorsqu'elles sont en conflit avec la loi, car le Code Pénal du Togo permet pour des petits délits et fautes que ce soit les chefs traditionnels qui jugent l'affaire au lieu des tribunaux.

Il faut absolument que le gouvernement organise une campagne visant à promouvoir la transparence et la proximité de ces deux institutions (police, justice) qui sont deux piliers fondamentaux d'un État de Droit. L'institution policière doit encore faire des efforts au Togo afin d'être la police de tous et de s'intégrer dans une société civile structurée. En démocratie, il faut absolument que la population compte sur les gardiens de l'ordre public.

En définitive, cette conclusion préliminaire se trouve consolidée si l'on compare les résultats de la question 70 avec ceux de la question 62. Dans cette dernière on pose la question de savoir qui doit punir les agresseurs, et 54,3% des interviewés pensent que cela doit être l'autorité coutumière (traditionnelle) et seulement 38,6% pensent que les autorités publiques (que ce soit les tribunaux ou la police) doivent faire justice dans ce cas-là. Heureusement, uniquement 2,7% pensent que la vengeance personnelle est la réponse.

TABLEAU 6.20 : Si quelqu'un est victime d'une attaque : qui punit l'agresseur?

62) Si quelqu'un souffre une attaque : qui punit l'agresseur?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
L'autorité publique	44,4 %	27,6 %	34,3 %	66,2 %	40,3%	31,7%	33,7 %	38,6 %
L'autorité habituelle	47,0 %	69,4 %	60,3 %	30,9 %	46,8%	63,4%	56,4 %	54,3 %
La même personne	0,4%	1,0%	1,5%	0,0 %	8,9%	3,4%	5,0%	2,7 %
La communauté	3,0%	1,0%	2,9%	1,5 %	1,6%	0,7%	0,0%	1,9 %
Autres	5,2%	1,0%	1,0%	1,5 %	2,4%	0,7%	5,0%	2,6 %

Source : Élaboration propre

La plupart de la population ignore ou se méfie des autorités publiques en général et surtout des mécanismes réglés d'ordre public et justice. Il faut renverser cette tendance.

Nous pensons que cela arrivera graduellement. Il y avait en Espagne aussi, après la dictature, un sentiment de susceptibilité de la part de la population envers les forces de l'ordre et du pouvoir judiciaire. Il faut que ces institutions soient capables de répondre aux cas de violence généralisée avec impartialité et autorité.

En plus, étant donné l'importance octroyée par la population à l'autorité coutumière dans la résolution de conflits de la vie quotidienne, il est impératif de former et de sensibiliser ces autorités sur les droits de l'homme et les valeurs de la démocratie. Il faut aussi que tous les juges

puissent instruire tous les cas pénaux, même des cas de croyances traditionnelles comme la sorcellerie.

6.4. LA SITUATION DE LA FEMME

Il y a une partie de l'enquête dédiée aux agressions à la femme. Les résultats du questionnaire en ce qui concerne ce sujet nous permettent d'arriver à la conclusion qu'il n'y a pas une vraie préoccupation dans la région de Kara de la violence domestique. On pense que cela est quelque chose de privé.

C'est vrai que 67,24% des interviewés considèrent qu'on ne peut pas frapper l'épouse. 28% pensent le contraire.

TABLEAU 6.21 : Votre mari peut-il vous frapper? Peut-on frapper l'épouse

63) Votre mari peut-il vous frapper ? Peut-on frapper l'épouse								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
Oui	18,4 %	16,8 %	29,1 %	25,4 %	35,0%	40,7%	37,5 %	28,4 %
Non	76,9 %	78,9 %	70,4 %	68,7 %	63,2%	50,7%	57,3 %	67,4 %
Incertain	4,7%	4,2%	,5%	6,0 %	1,7%	8,7%	5,2%	4,2 %

Source : Élaboration propre

C'est étonnant qu'il y ait plus de femmes que d'hommes qui pensent que l'épouse peut être frappée par le mari (32% contre 28%).

Alors que 15% des hommes pensent qu'on ne peut rien faire en face d'un cas de violence contre l'épouse, 30% des femmes pensent

qu'on ne peut rien faire (c'est-à-dire, le double). Cela montre qu'il y a une situation cachée de violence contre la femme que la dernière accepte mais acceptée au niveau social ..

Seulement 4,8% des interviewés présenteraient des cas de violence domestique dont les autorités sont informées, tandis que 46% présenteraient le cas à la famille, parce qu'ils pensent que c'est une affaire privée. Un faible taux de 7,5% présenteraient le cas à la police.

TABLEAU 6.22 : (pour les hommes) Si une épouse est maltraitée par son mari : que faut-il faire pour punir l'agresseur?

	64) (pour les hommes) Si une épouse est maltraitée par son mari : que faut-il faire pour punir l'agresseur?							
	KOZ AH	ASSO LI	BASS AR	BINA H	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOTAL
Il n'y a rien à faire	25,5%	19,6%	12,3%	28,3%	25,5%	25,5%	25,9%	22,3%
Allez voir la famille	38,5%	56,5%	51,4%	43,3%	59,4%	36,6%	42,0%	46,1%
Informez à la police	12,0%	4,3%	4,5%	13,3%	1,9%	6,2%	12,3%	7,5%
Allez voir les autorités publiques	5,7%	3,3%	7,3%	6,7%	1,9%	2,8%	4,9%	4,8%
Allez voir les autorités traditionnelles	17,2%	16,3%	24,0%	5,0%	8,5%	28,3%	14,8%	18,2%
Allez voir les amis	1,0%	0,0%	0,6%	3,3%	2,8%	0,7%	0,0%	1,1%

Source : Elaboration propre

Si à tout cela, on ajoute que la violence domestique n'est pas un sujet dont on parle en famille, alors la conclusion est qu'il n'y a pas une conscience ou une préoccupation sociale à propos de la violence familiale.

TABLEAU 6.23 : Parlez-vous avec votre famille de la violence domestique?

69.6) Parlez-vous avec votre famille de la violence domestique?								
	KOZ AH	ASS OLI	BAS SAR	BIN AH	DANK PEN	DOUFE LGOU	KER AN	TOT AL
BEAUCOU P	41,5 %	5,7%	23,3 %	40,5 %	29,5%	14,6%	32,7 %	28,4 %
PEU	26,9 %	42,9 %	51,5 %	40,5 %	50,0%	34,0%	42,1 %	40,1 %
RIEN	31,5 %	51,4 %	25,2 %	18,9 %	20,5%	51,5%	25,2 %	31,5 %

Source : Élaboration propre

Donc, on reconnaît un certain pouvoir ou droit de « correction » du mari sur la femme. Mais cela va contre le principe d'égalité des hommes et des femmes. Et le plus qu'on peut faire c'est de s'adresser au chef de famille ou aux autorités traditionnelles dans le cas de violence au foyer familial.

Mais la réponse à cette question est contradictoire avec la réponse à la question précédente relative à qui doit punir les agresseurs dans les cas des autres types de délits. Si le délit est un délit commun, alors les interviewés répondent que ce sont les autorités traditionnelles ou les autorités publiques qui doivent punir l'agresseur. Mais quand la victime de l'agression est une femme et le coupable est le mari, alors les interviewés répondent que, ou bien on ne peut rien faire (22,3%), ou bien c'est la famille qui doit régler le problème (46,1%), mais pas les autorités publiques (4,8%).

Il faut donc absolument sensibiliser tout le monde, hommes et femmes, sur le fait que la violence à l'égard de la femme au foyer n'est

pas acceptable. Il faut informer les femmes de leurs droits et il faut réviser toutes les lois togolaises qui ne sont pas adéquates avec la lutte pour l'égalité des sexes.

6.5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Il est très important de développer une culture d'État de Droit et que les Togolais puissent connaître leurs droits. On a besoin d'élaborer des programmes de prise de conscience à travers les médias et les actions publiques pour atteindre cet objectif. L'action des ONG togolaises et internationales doit favoriser une perspective plus compréhensive et progressive des droits humains.

- De la même façon, il est essentiel de former les autorités locales et traditionnelles pour qu'elles se transforment en courroie de transmission des droits dans leurs communautés. 20% des citoyens connaissent leurs droits grâce à ces personnes. De même, la formation des « chefs de famille » serait fondamentale pour établir ces droits dans la société et pour promouvoir un plus grand respect dans le domaine public et privé.

- Pour garantir la consolidation de la démocratie et le respect des droits humains, ainsi que pour augmenter la confiance en l'armée et les forces de sécurité de l'État, il faut partir d'un recrutement adéquat, donner aux recrues une formation et une sensibilisation qui leur permettent de travailler dans un cadre démocratique. Dans le même sens, promouvoir la lutte contre l'impunité et développer une culture de service perceptible par les citoyens qui ont peu confiance en la justice et en la police.

- De même, il est souhaitable de susciter l'esprit associatif de la population de Kara, étant donné qu'il y a déjà peu d'associations et un faible esprit associatif de la population. Avec l'augmentation des associations, la société civile sera plus forte face aux pouvoirs publics, et sa capacité comme acteur social et économique, en étant capable d'associer les inquiétudes et les volontés, et en faisant de solides demandes aura plus d'impact. Pour cela, il est nécessaire de modifier les lois existantes d'association et de réunion, qui semblent ne pas être assez flexibles.

- On a absolument besoin de former les leaders locaux en droits humains, non seulement pour les fonctions politiques qu'ils exercent, mais

encore pour servir de relais aux écoles comme source principale de connaissance et d'information des droits humains.

- L'éducation primaire non seulement, doit être effectivement universelle et gratuite pour tous les enfants mais encore faut-il améliorer les conditions de vie des professeurs en même temps que garantir l'accomplissement de leurs obligations. Les écoles doivent disposer de l'équipement nécessaire pour le développement de leurs fonctions et attribuer des bourses aux élèves qui ne peuvent pas se payer les frais des études (matériels scolaire, uniformes et les déplacements, entre autres).

- Dans le même sens, la scolarisation des enfants est nécessaire mais spécialement celle des filles, au secondaire. Dans ce sens, il faut agir très vite face aux obstacles (les problèmes de l'harcèlement scolaire, le manque de sécurité sur les chemins qui mènent à l'école, les mariages et les grossesses précoces, les réticences familiales, etc.), qui affectent spécialement les filles empêchent de poursuivre leurs études, par exemple, . Puisque les écoles semblent être la source principale de connaissance des droits de la population de Kara, il serait souhaitable d'inclure un module en droits humains les programmes scolaires.

- Le peu de confiance en les institutions publiques et les forts recours à la famille pour la résolution des disputes, exigent une amélioration de la formation de toute la population concernant les standards minimums des droits humains, de sorte que les réclamations soient adéquatement satisfaites dans ce domaine.

- La lutte contre la corruption et l'impunité doit être la pierre angulaire pour des institutions qui veulent le renforcement de la démocratie et l'État de Droit au sein de leur société.

- Il est fondamental qu'on développe les médias, spécialement la radio, qui est le véhicule d'information le plus utilisé. Il ne s'agit pas seulement d'avoir plus d'outils, qui ne peuvent pas servir d'instruments pour l'éducation, la socialisation et la participation à la vie politique. La conformité de leurs contenus avec la forme de développement des intérêts, aussi bien que des besoins des citoyens, peut les conduire dans une voie importante de socialisation, de démocratisation et de culture.

- Ayant comme objectif, le renforcement de la démocratie, il faut prêter une attention spéciale aux comportements nuisibles de l'armée et de la police qui provoquent une méfiance du système de l'impunité devant

les crimes puisque tout cela est un bouillon de culture pour le mécontentement.

- Le gouvernement doit renforcer et appuyer les avancées vers le développement et le respect des droits humains que peut réaliser comme le Ministère pour la Consolidation Démocratique et les Droits Humains. Dans ce sens, on doit garantir et créer de la publicité pour l'appui aux associations de promotion des Droits Humains, en éliminant les pratiques et les comportements qui s'opposent, et même qui pénalisent son travail.

- Il est absolument nécessaire de développer une culture de rejet face aux pratiques ou croyances nuisibles qui violent les droits humains, comme celles de la sorcellerie et des superstitions. Concrètement, on a besoin de réussir à faire que les croyances et les pratiques autour des enfants sorciers disparaissent, étant donné qu'elles génèrent des conduites totalement inacceptables et illicites. D'autre part, il est indiscutable que le gouvernement de l'État et des différentes Préfectures doivent faire plus attention au présent et au futur de ces enfants, qui se trouvent souvent sans tuteur adulte qui les prépare pour l'avenir.

- Il est indispensable d'attaquer de façon directe et effective le problème des enfants sorciers, en punissant les coupables, et en prévenant des comportements outrageant contre les enfants, et aussi en protégeant les victimes. Pour cela, il est important d'améliorer le droit pénal, la réforme des démarches administratives et l'augmentation des fonds destinés à cette cause.

- On doit élaborer des processus et des procédures spécifiques pour détecter et finir avec la traite de personnes au Togo et dans les pays voisins, pour éviter de continuer à souffrir de cette plaie sociale.

- La promotion et la défense des droits des femmes passe par la formation spécifique des forces de sécurité de l'État, police et services d'assistance qui permettent l'utilisation d'outils juridiques existants, et il est nécessaire de soutenir la lutte contre la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les femmes de Kara pour défendre leurs droits, y compris leur intégrité physique face à la violence domestique.

- Il est fondamental de faire une analyse impartiale et constructive du travail des enfants à Kara, les raisons, les préjudices et les conséquences que cela apporte spécialement au développement et à l'éducation des garçons et des filles. À partir de ce fait, il faut élaborer des normes protectrice des enfants dans ces domaines.

- La stricte séparation des rôles entre les hommes et les femmes dans la société de Kara doit se réduire, en permettant que la femme puisse faire partie du domaine politique et en développant l'idée de responsabilité de l'homme dans les tâches domestiques et familiales. C'est ainsi qu'on pourra arriver à une diminution de l'énorme discrimination dont la femme souffre actuellement.